



Logements protégés



fondation
des 4 marronniers

Mise à jour : 14.03.2022



Av. des 4 Marronniers 32F
1400 Yverdon-les-Bains
☎ 024 424 67 00



info@4marronniers.ch
www.4marronniers.ch



Prestations locataires

A qui s'adresser

Encadrement sécurisant et prestations sociales**Référente sociale**

Visite sécuritaire, repas à domicile, réparations, activités sociales

Du lundi au vendredi 08h30 à 12h00 13h30-17h30 **024 424 67 23****Soins à domicile par le CMS**

7 jours/7, 365 jours/an

**Urgence soins par CMS**de 07h30 à 18h00 **058 450 30 30**de 18h00 - 07h30 **058 450 34 34****APPELS D'URGENCE****Médecin de garde 0848 133 133****Police secours 117****Urgence vitale, ambulance 144****Feu 118****Commande repas Week-end**

024 424 67 14

Si possible 24h à l'avance mais au plus tard à 09h le jour même

Gestion des logements protégés

Responsable LP

Alexandre Groff

024 424 67 20

Responsable admin. des appartements

Jodie Cardis

024 424 67 04

Partenaires externes :**TMR Nord vaudois**, transports personnes à mobilité réduite

058 450 35 35

lundi au vendredi 08h00 à 12h00 13h30 à 17h30

BUMA, bureau des moyens auxiliaires

024 424 39 70

lundi au vendredi

Agence d'assurances sociales, Prestations complémentaires

024 557 20 60

lundi au vendredi



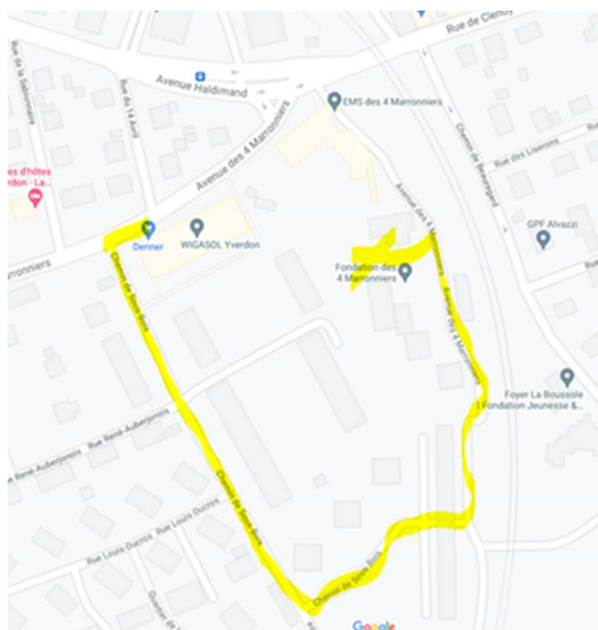
Administration

Plan d'accès

Les 4 Marronniers sont en travaux dès le 01.04.2021. L'accès est modifié comme indiqué sur le plan ci-dessous (ligne jaune)

Accès lors des travaux

Accès en voiture : sortie autoroute Yverdon Sud, suivre route 5, direction Payerne, emprunter le chemin de Sous-Bois pour arriver au parking de la Fondation.



Plan général



Accès en bus : depuis la gare CFF, bus Travys n°601, l'arrêt « 14 Avril » se situe sur la Rue Haldimand à 100 m de la Fondation.



Direction

Présentation de la Fondation

Caractéristique

La Fondation des 4 Marronniers est une fondation privée, sans but lucratif, reconnue d'intérêt et d'utilité publique.

Historique

Précurseur de notre institution, la Société en faveur de la vieillesse abandonnée a été fondée en 1887. En 1891, la Société acquiert deux petits immeubles pour accueillir une dizaine de résidents. C'est ainsi que s'ouvrit à Yverdon, l'Hospice de la vieillesse abandonnée.

La société procède, en 1894, à l'achat de la propriété de Vos, maison que nous occupons dès lors. Le nombre de lits a été progressif, passant de 20 à 69 lits aujourd'hui.

En 1964, l'Association des 4 Marronniers et des Ermitages a construit un immeuble de logements protégés disposant de locaux communs. En 1973, trois nouveaux immeubles ont vu le jour. Cette structure compte aujourd'hui 84 logements protégés.

Un projet d'agrandissement est en cours. A l'horizon 2021, notre futur centre gériatrique médico-social régional offrira aux aînés :

- 120 lits d'hébergement long-séjour
- 24 lits d'hébergement court-séjour
- 11 places d'accueil de jour et 3 chambres pour des séjours de 48 heures en Centre d'Accueil Temporaire (CAT)
- 96 logements protégés.

Situation géographique

Idéalement située sur l'axe autoroutier romand, notre fondation se trouve à 5 minutes de la sortie Yverdon-Sud, avec un accès évitant le passage au centre-ville. Deux arrêts de bus urbains situés à environ 100 mètres de l'institution et avec une fréquence de passage de 20 mn en semaine font le lien avec la gare et les différents quartiers de la ville.

Missions

Notre Fondation est un centre de prestations dédié aux aînés. Elle offre des prestations médico-sociales, hôtelières et d'accompagnement à des personnes en perte d'autonomie. Ces missions se subdivisent en plusieurs axes :

Un accompagnement personnalisé et convivial dans un lieu de vie médicalisé

L'hébergement long-séjour accueille des personnes âgées atteintes de troubles physiques liés à l'âge, de type gériatrique et psychogériatrique compatible, lorsque le maintien à domicile n'est temporairement ou durablement plus possible.

Une halte reposante pour préserver son autonomie et soulager ses proches

Le court-séjour est réservé aux personnes âgées, handicapées ou momentanément fragilisées physiquement ou psychologiquement, nécessitant temporairement un accompagnement médico-social de courte durée. Son objectif est de favoriser ou prolonger le maintien à domicile de manière planifiée ou dans le cadre d'urgence médico-sociale.

Un espace sur mesure pour mieux vivre à domicile

Le Centre d'Accueil Temporaire (CAT) reçoit en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes résidant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement. Son but est de favoriser le maintien à domicile par l'encouragement de l'autonomie, le développement des relations sociales et la dispense des soins adaptés. Le CAT propose des activités ludiques et récréatives dans une ambiance familiale.

Un logement indépendant dans un environnement sécurisant et social

Garantissant le respect de l'indépendance et de l'intimité du locataire, les logements protégés constituent une alternative entre le domicile et l'hébergement médico-social. Par l'accompagnement relationnel qu'elle offre et les soins à domicile, notre structure des Ermitages assure à la personne âgée un encadrement sécurisant et social, favorisant sa qualité de vie en rapport avec son niveau de dépendance et sa perte d'autonomie.

L'Antenne CMS, installée sur le site des Ermitages, assure les soins à domicile.

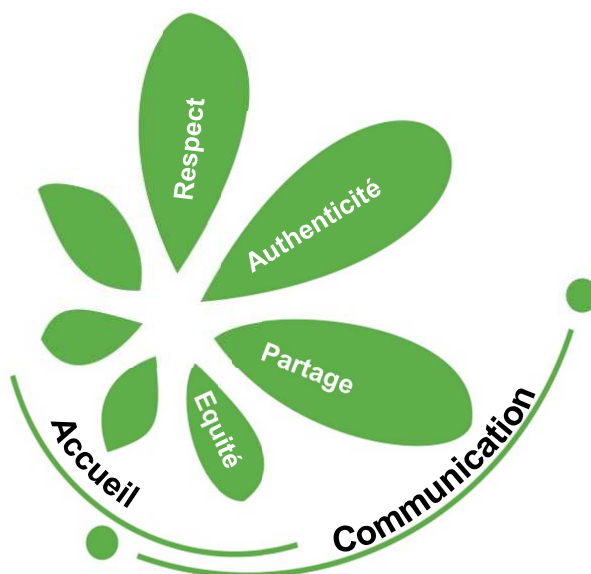
Nos valeurs

Nous valorisons l'accueil des bénéficiaires au sein de la Fondation et nous nous engageons à privilégier leur qualité de vie, dans le respect de leur dignité, de leur sécurité, de leurs intérêts et de leur rôle sociétal.

Notre fondation se veut accueillante et ouverte sur la vie extérieure. Nous sommes attentifs à instaurer une relation de confiance et une communication claire autant avec les usagers du CAT, les résidents et leur entourage, qu'avec les locataires, les collaborateurs et nos partenaires.

Nous encourageons la mise en valeur des ressources et compétences du personnel tout en consolidant ses connaissances professionnelles. Notre but est de répondre de manière adaptée aux besoins et attentes des collaborateurs pour leur permettre de travailler dans une ambiance sereine et bienveillante.

L'équité sociale est l'enjeu fondamental du développement durable. Sa finalité vise le bien-être et la qualité de vie de toutes les personnes quelles que soient leur histoire de vie, leur origine ou leurs croyances. Nous favorisons les capacités et possibilités individuelles d'épanouissement des personnes et considérons leurs besoins et demandes avec impartialité.



Politique d'admission

La Fondation des 4 Marronniers reçoit prioritairement des personnes âgées habitant dans la région du Nord vaudois avec l'objectif d'**apporter la meilleure réponse possible à l'ensemble de leurs besoins individuels physiques, psychiques, intellectuels, moraux, sociaux et spirituels.**

Les principes généraux d'admission des hébergements en court et long séjours de la Fondation sont délégués au Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) du Réseau Santé Nord Broye. Passerelle entre l'ensemble des acteurs de la santé et la population, le BRIO informe et oriente les personnes afin qu'elles bénéficient au bon moment des prestations les mieux adaptées à leurs besoins.

Critères d'admission

Hébergement en long-séjour pour toute personne :

- en âge AVS dont les possibilités de maintien à domicile sont épuisées et au bénéfice d'un document médico-social de transmission (DMST)
- présentant des affections et/ou handicaps sur le plan physique et/ou psychogériatrique, compatibles avec les ressources institutionnelles
- priorité est donnée aux habitants du Réseau Santé Nord Broye ou ceux dont la famille habite dans ce même réseau, ainsi que dans le canton de Vaud.

Hébergement en court-séjour pour toute personne :

- en âge AVS, résidant à domicile, au bénéfice d'un document médico-social de transmission (DMST) et nécessitant un accompagnement temporaire en EMS afin de faire face aux situations d'urgence médico-sociales et/ou relayer les proches aidants (hospitalisation, vacances, épuisement)

- priorité est donnée aux habitants du Réseau Santé Nord Broye ou ceux dont la famille habite dans ce même réseau, ainsi que dans le canton de Vaud.

Centre d'accueil temporaire (CAT) :

- toute personne fragilisée en âge AVS, résidant à domicile et nécessitant un accompagnement en journée dans une structure temporaire pour :
 - o faire face aux situations médico-sociales précaires
 - o éviter l'isolement social
 - o bénéficier d'un accompagnement, de soins réguliers et d'un suivi socio-médical
 - o relayer les proches aidants.
- la personne dispose d'un document médico-social de transmission (DMST)
- priorité est donnée aux habitants d'Yverdon-les-Bains et environs.

Logements protégés pour toute personne :

- fragilisée en âge AVS et/ou à mobilité réduite, confrontée à un niveau de sécurité péjoré à son domicile et nécessitant une aide partielle pour les actes de la vie quotidienne et les soins
- priorité est donnée aux habitants de la région nord vaudoise et du canton de Vaud. Les regroupements familiaux sont étudiés.

Pour acceptation, les demandes d'admission sont soumises à la commission d'admission composée d'un représentant de l'Association pour le Maintien à Domicile (ASPMAD), si besoin d'un représentant du BRIO et du responsable des logements protégés de la Fondation. Cette dernière se réserve la décision finale.

Critères d'exclusion

L'EMS ne peut assumer des hébergements en long et court séjours de personnes dont l'altération de l'état physique, psychique, momentané ou durable, nécessite une prise en charge incompatible avec un séjour en établissement ouvert, notamment la désorientation ou une situation de psychiatrie aigüe.

Les troubles physiques et/ou cognitifs sévères excluent l'accueil des personnes en CAT.



Prestations locataires
Prestations logements

Equipements

Chaque appartement est équipé d'une cuisine agencée avec armoires de rangement, plaques électriques, four et réfrigérateur.

Les salles de bains sont pourvues de douches et des installations sanitaires standard.

Les sols sont faciles à entretenir et lavables.

Les prises pour le téléphone et le teleréseau sont à disposition pour les raccordements; les demandes sont effectuées par le locataire. Tous les abonnements et taxes inhérents sont à la charge du locataire.

Toutes modifications des parties existantes, installations ou équipements particuliers doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable auprès de la direction.

Pour la sécurité des locataires, les portes d'entrée des immeubles sont verrouillées 24h/24. La clé de l'appartement permet d'accéder dans l'immeuble en tout temps.

Locaux intégrés

Une cave est proposée avec chaque appartement.

Une buanderie disposant de machines à laver et sèche-linge, utilisables avec des compteurs à monnaie, est fonctionnelle dans chaque immeuble.

Conciergerie

Un service de conciergerie entretient les entrées, cages d'escaliers et locaux communs.

Des containers sont en place pour les poubelles ménagères. L'utilisation des sacs taxés est obligatoire. Le verre vide, le papier et le PET doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet et sont évacués par le service de conciergerie.

Parking et garages

Des places de parc gratuites sont à disposition des locataires et visiteurs. A la fin des travaux de construction (~2023) du futur centre gériatrique médico-social, une location mensuelle sera perçue pour les places de parc.

Contrat de bail à loyer pour logement protégé

Un contrat régissant la location de l'appartement, la jouissance des locaux communautaires, les prestations d'encadrement sécurisant et prestations sociales est établi pour chaque locataire ou couple.

Avant la conclusion du contrat de bénéficiaire, une assurance responsabilité civile (RC) doit être conclue et un extrait du registre des poursuites doit être fourni.

Une garantie de loyer de 3 mois est demandée à la conclusion du contrat.

Un décompte de chauffage est établi au 31 décembre de chaque année.

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ du locataire.

Le contrat est conclu pour un an. Il se renouvelle aux mêmes conditions de d'année en année, sauf résiliation de l'une ou l'autre des parties selon les échéances définies dans le contrat de bail.



Prestations locataires

Liste des prix des loyers et autres charges

Ermitage A Nombre de pièces	Type	Surface	Loyer net CHF	Acompte chauffage frais accès CHF	Charge locaux communs CHF	Total CHF	Encadrement sécurisant CHF
8 studios sans balcon	1	33 m ²	615.-	60.-	40.-	715.-	150.-
8 studios avec balcon	2	38 m ²	680.-	65.-	40.-	785.-	150.-
9 logements 2 ½ pces avec balcon	3	56 m ²	1'060.-	100.-	40.-	1'200.-	150.-
1 logement 2 ½ pces avec balcon		70 m ²	1'150.-	100.-	40.-	1'290.-	150.-
9 logements 3 pces avec balcon	4	70 m ²	1'350.-	120.-	40.-	1'510.-	150.-
Ermitage B Nombre de pièces							
3 studios sans balcon	6	34 m ²	500.- à 550.-	75.-	40.-	615.- à 665.-	150.-
3 studios avec balcon	3	33 m ²	530.- à 580.-	75.-	40.-	645.- à 695.-	150.-
6 logements 2 pces sans balcon	4 - 5	51 m ²	590.- à 640.-	115.-	40.-	745.- à 795.-	150.-
6 logements 3 pces avec balcon	1 - 2	72 m ²	760.- à 810.-	145.-	40.-	945.- à 995.-	150.-
Ermitage C Nombre de pièces							
5 logements 1 pce avec balcon	3	37 m ²	500.- à 550.-	75.-	40.-	615.- à 665.-	150.-
5 logements 1 ½ pces avec balcon	1	49 m ²	555.- à 605.-	100.-	40.-	695.- à 745.-	150.-
5 logements 2 ½ pces avec balcon	2	63 m ²	670.- à 720.-	130.-	40.-	840.- à 890.-	150.-
Ermitage D Nombre de pces							
5 logements 1 pce avec balcon	3	37 m ²	500.- à 550.-	75.-	40.-	615.- à 665.-	150.-
5 logements 1 ½ pces avec balcon	1	49 m ²	555.- à 605.-	100.-	40.-	695.- à 745.-	150.-
5 logements 2 ½ pces avec balcon	2	63 m ²	670.- à 720.-	130.-	40.-	840.- à 890.-	150.-



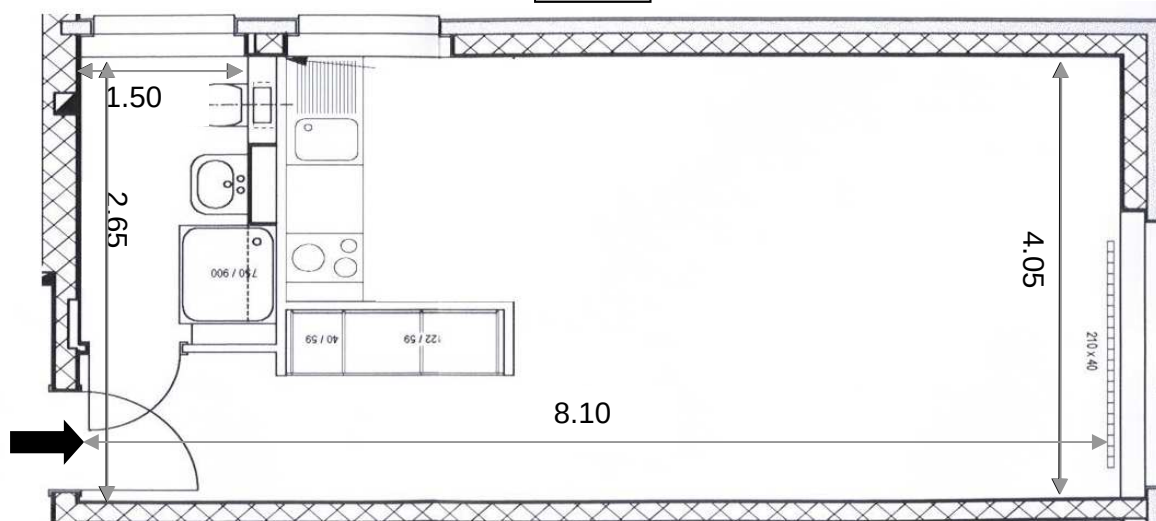
Prestations locataires

Plans des appartements

Ermitages A : studio (type 1) sans balcon, 33 m²

Loyer, charges comprises, CHF 725.-

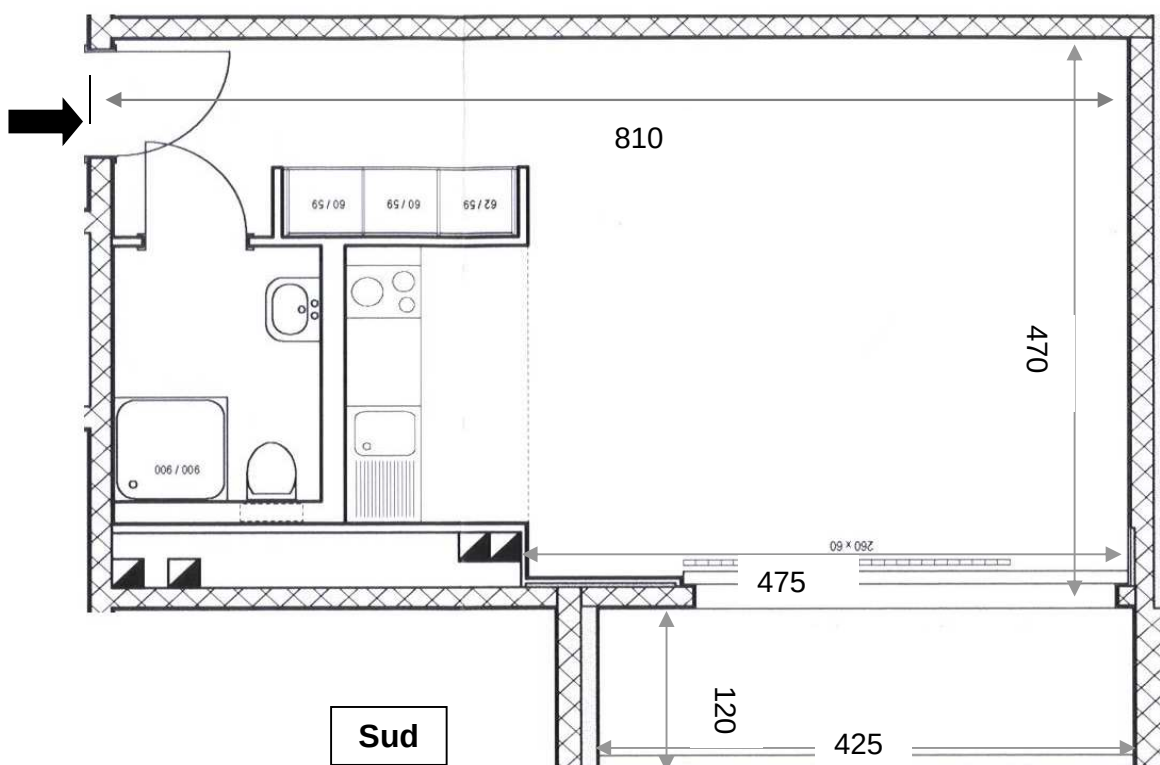
Nord



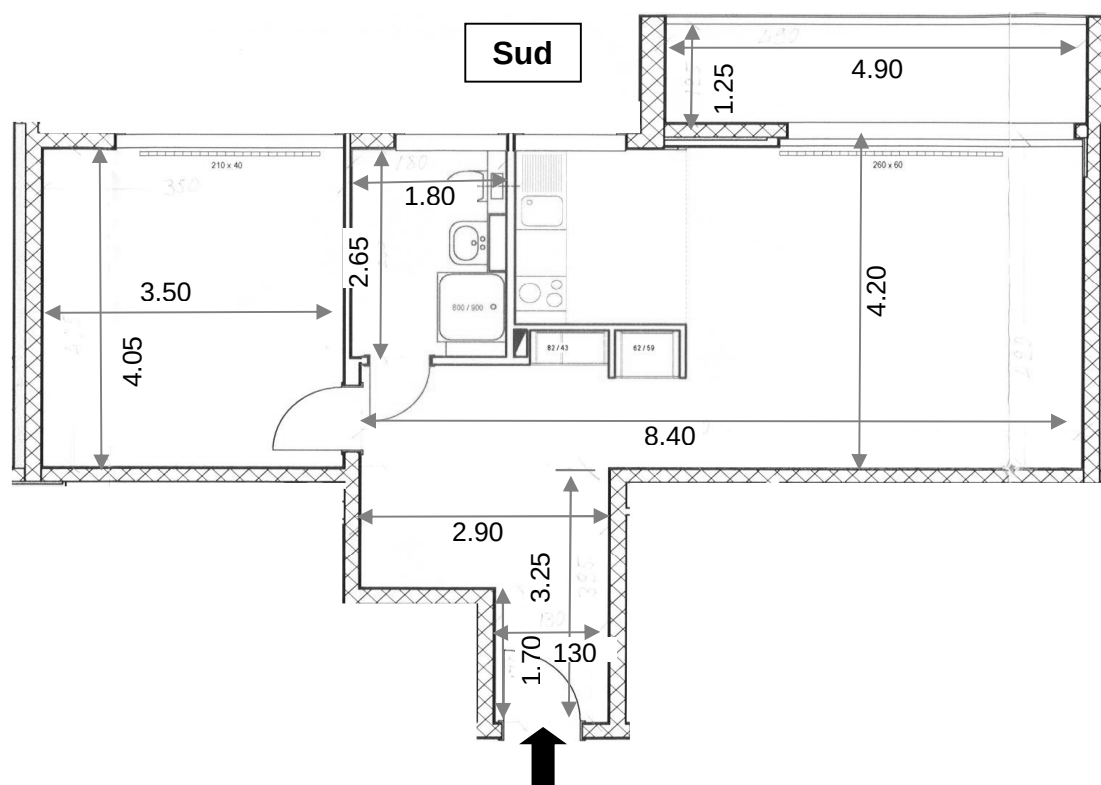
Ermitage A : studio (type 2) avec balcon, 38 m²

Loyer, charges comprises, CHF 795.-

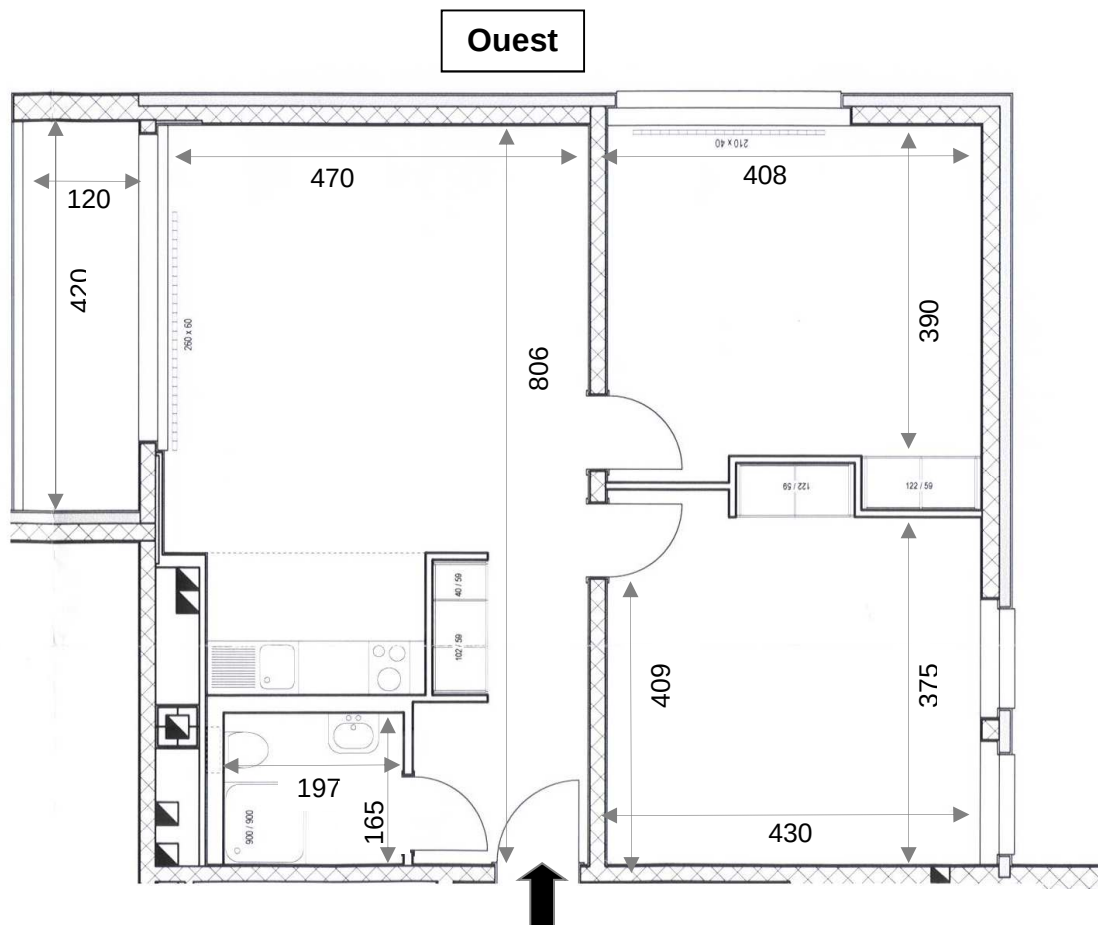
Sud



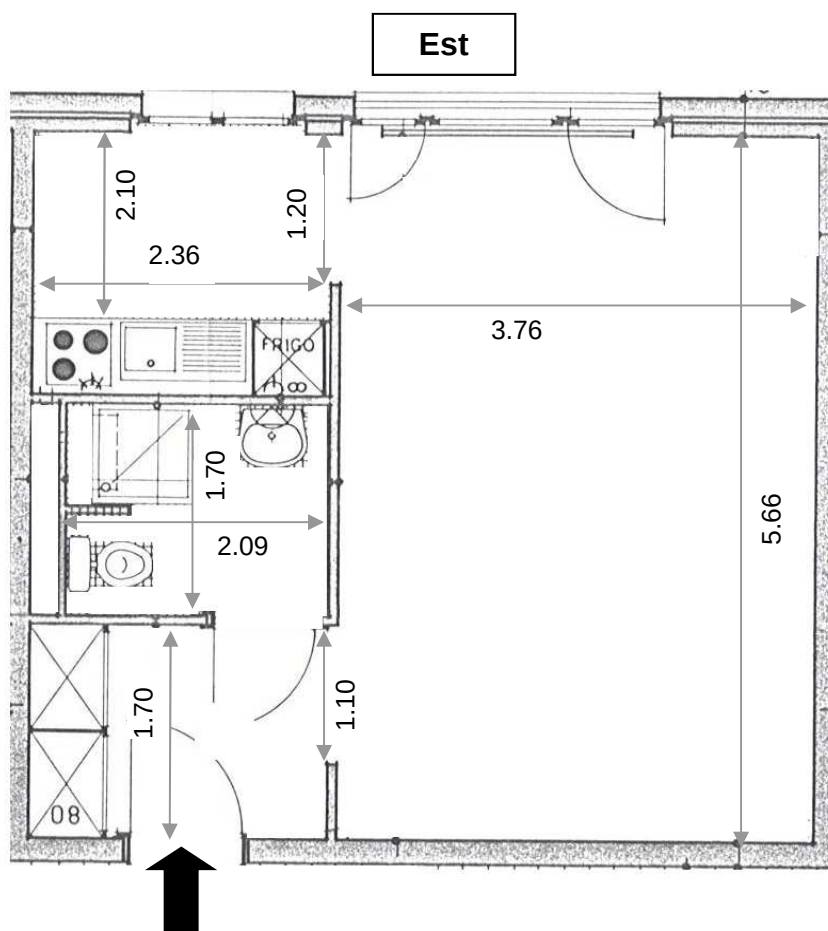
Ermitage A, 2 ½ pièces (type 3) avec balcon, 56 m² Loyer, charges comprises, CHF 1'210.-



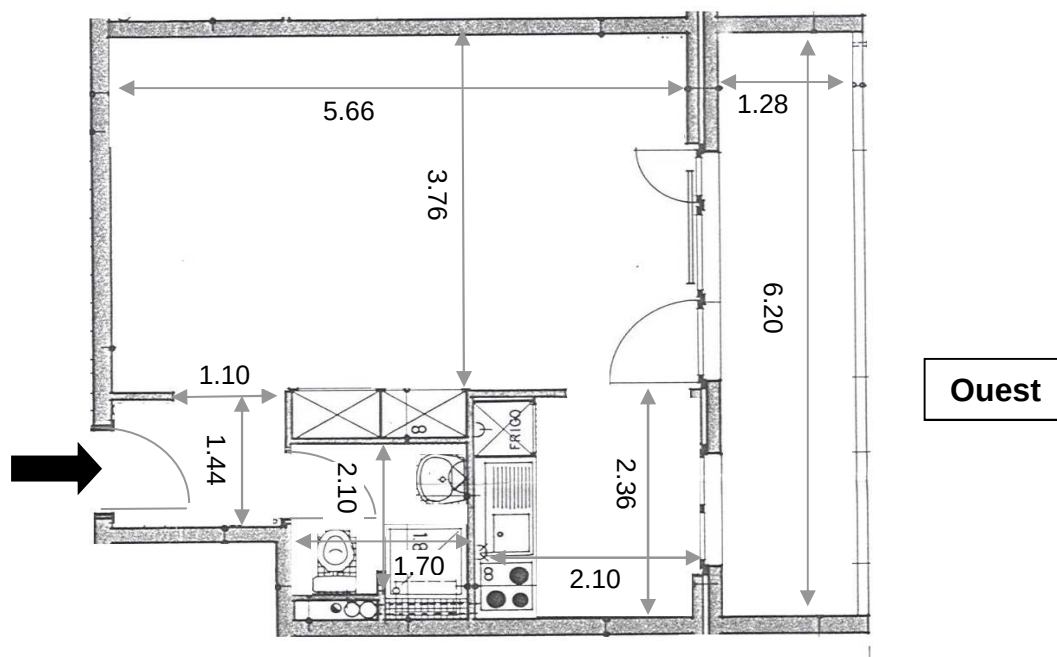
Ermitage A, 3 pièces (type 4) avec balcon, 70 m² Loyer, charges comprises, CHF 1'520.-



Ermitage B, studio (type 6) sans balcon, 34 m2 Loyer, charges comprises, CHF 625.- à 675.-

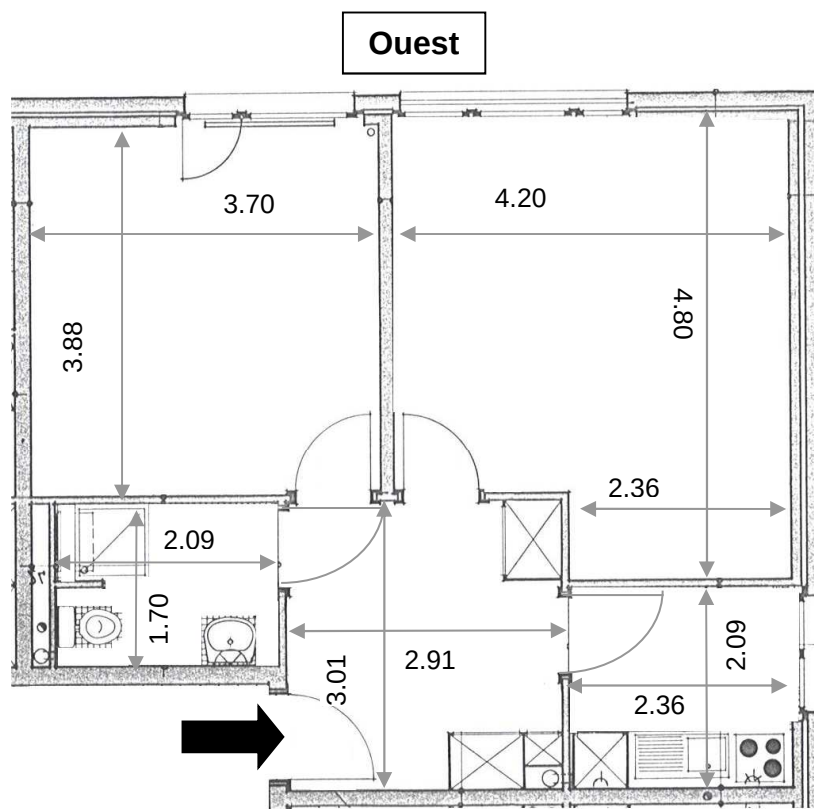


Ermitage B, studio (type 3) avec balcon, 33 m2 Loyer, charges comprises, fr. 655.- à 705.-



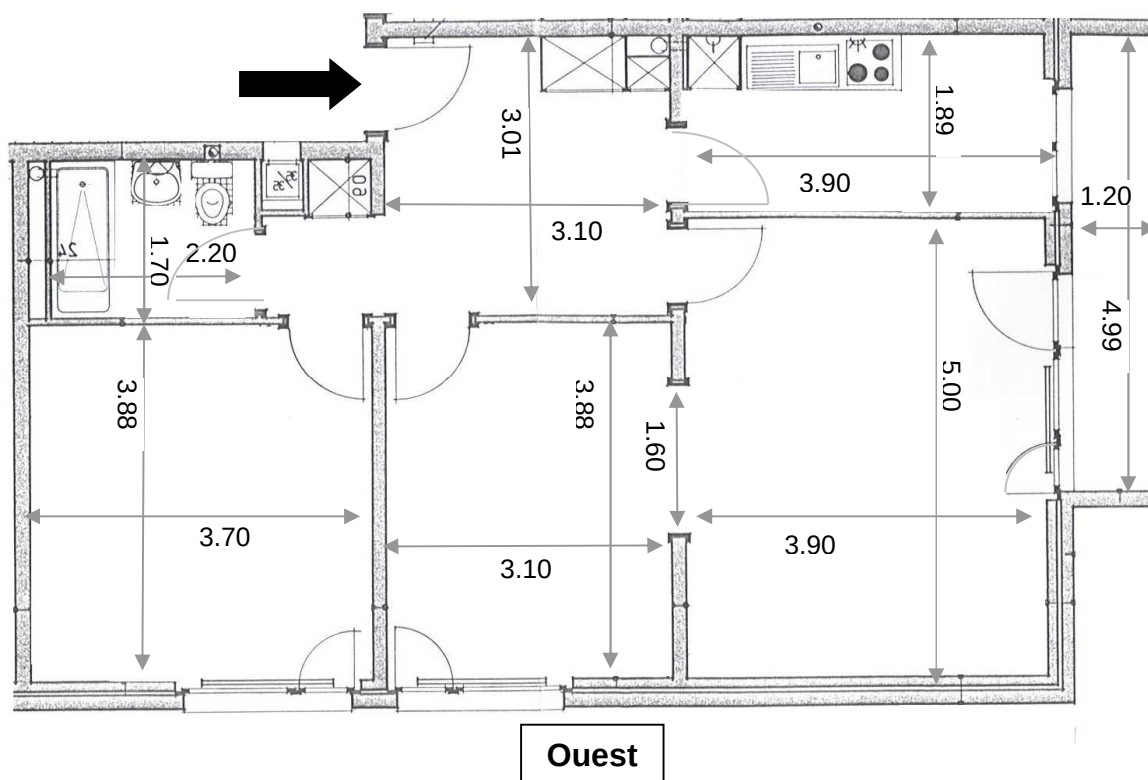
Ermitage B, 2 pièces (type 4 et 5) sans balcon, 51 m²

Loyer, charges comprises, CHF 755.- à 805.-

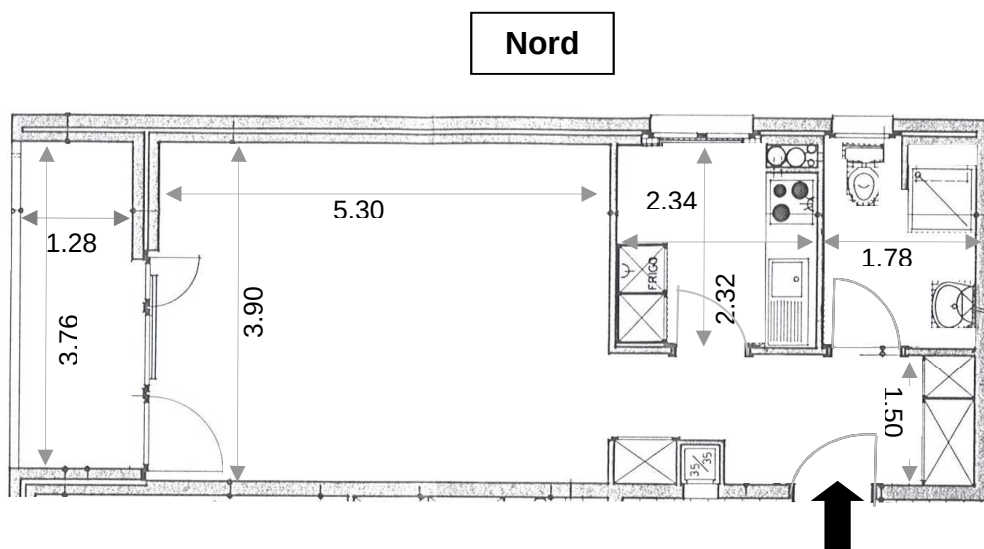


Ermitage B, 3 pièces (type 1 et 2) avec balcon, 72 m²

Loyer, charges comprises, CHF 955.- à 1005.-

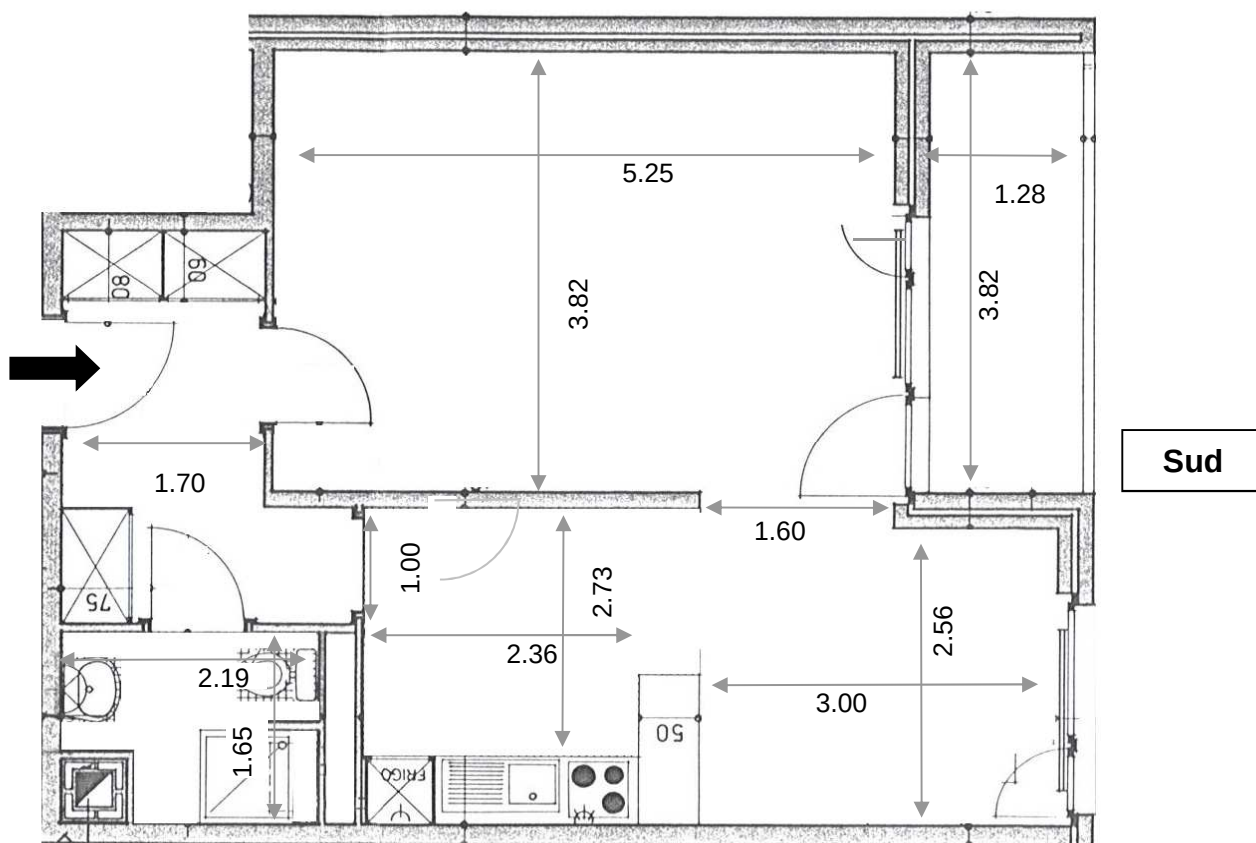


Ermitage C-D, 1 pièce (type 3) avec balcon, 37 m² Loyer, charges comprises, CHF 625.- à 675.-



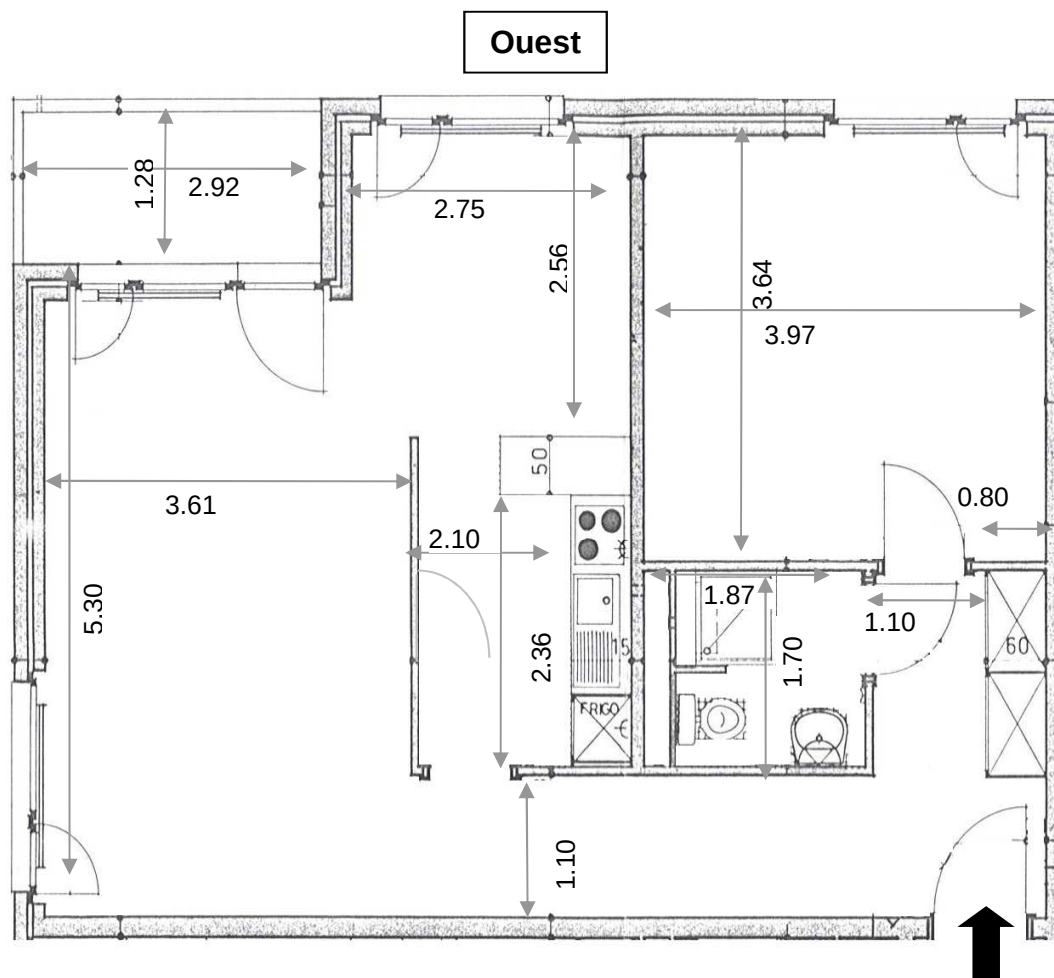
Ermitage C-D, 1 ½ pièce (type 1) avec balcon, 49 m²

Loyer, charges comprises, CHF 705.- à 755.-



Ermitage C-D, 2 ½ pièces (type 2) avec balcon, 63 m²

Loyer, charges comprises, CHF 850.- à 900.-





Prestations locataires
Encadrement sécurisant

« Un logement indépendant dans un environnement sécurisant et social »

Notre structure accueille des personnes autonomes, âgées ou à mobilité réduite, nécessitant un encadrement sécurisant. L'appartement protégé garantit l'indépendance du locataire dans un cadre adapté, offrant des services de proximité et le développement de relations sociales.

Services de proximité

L'appartement protégé allie les caractéristiques du domicile privé avec les prestations spécifiques suivantes :

- encadrement sécurisant assuré du lundi au vendredi par un référent social
- prestations de repas en salle à manger ou livraison à domicile
- organisation d'activités sociales et récréatives
- jouissance des espaces communautaires

Ces prestations intégrées dans le contrat de bénéficiaire pour logements protégés, sont facturées CHF 150.-/mois.

Référent social

Présent du lundi au vendredi, excepté les jours fériés, le référent social garantit des visites de cordialité régulières auprès des bénéficiaires. Il est à leur écoute et les informe sur la vie de la maison, sur les rencontres et activités organisées dans les espaces communautaires ainsi que les prestations auxquelles ils peuvent avoir recours.

Aide financière

Les prestations de l'encadrement sécurisant et la charge locative des espaces communautaires des bénéficiaires PC-AVS/AI sont facturées directement aux régimes sociaux.

Sécurité au domicile

En prévision des situations d'urgence, le locataire est invité à se doter d'un moyen d'appel de secours, type Secutel. Il en fait la demande auprès de l'antenne CMS des Ermitages qui effectue une évaluation au domicile du locataire.

Le bureau des moyens auxiliaires (BUMA), partenaire du CMS, procède à l'installation de l'appareil Secutel. L'installation et l'abonnement sont facturés directement au locataire.

Matériel auxiliaire

Notre structure ne dispose pas de matériel auxiliaire tel que lit médical, déambulateur, fauteuil roulant, rehausseur de WC, etc...

Les achats et demandes de location sont effectués directement par le locataire auprès des fournisseurs de moyens auxiliaires de son choix.

Médecins

Le locataire continue à bénéficier du suivi de son médecin traitant et des médecins spécialistes qu'il a l'habitude de consulter.



Prestations locataires
Prestations hôtelières

Repas

Le locataire et ses visites ont la possibilité de manger à la salle à manger à disposition ou de se faire livrer les repas de midi et soir à domicile.

Menu

Les menus hebdomadaires sont affichés sur les tableaux d'informations dans les entrées des immeubles et distribués aux locataires sur demande. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Fondation.

Horaires

<u>Horaire de repas</u>	<u>Salle à manger</u>	<u>Livraison à domicile</u>
Petit-déjeuner	de 08h00 à 09h15	pas de livraison
Dîner	12h00	entre 11h15 et 12h00
Souper	18h00	entre 17h30 et 18h00.

Réservation et livraison des repas à domicile

La réservation des repas pris en salle à manger s'effectue 24 heures à l'avance ou au plus tard le matin même jusqu'à 9h00 en téléphonant directement à la cuisine de l'EMS.

Les repas livrés à domicile sont commandés auprès du référent social. Le coût de la livraison est compris dans les prestations sociales du contrat du bénéficiaire. Un repas doit être commandé 24 h à l'avance.

Composition des repas à domicile

Le menu est le même que celui de l'EMS, sauf exception.

- Une tranche de pain est fournie avec le repas de midi et du soir. La tranche de repas supplémentaire est facturée 1.-. Il n'est pas possible de demander un pain particulier (graines, etc...)
- Les régimes alimentaires particuliers sont fournis sur ordonnance médicale

Prix des repas en CHF

	<u>Livraison à domicile</u>
Petit déjeuner locataire	-.-
Dîner locataire	14.-
Dîner visite	16.-
Souper locataire	9.-
Souper visite	11.-

Pendant la construction de l'EMS, les repas sont livrés dans les appartements des locataires. En fonction de la situation financière des bénéficiaires PC AVS-AI, une subvention est possible pour les repas. Les demandes sont à adresser à l'assistant social du CMS.

Cafétéria

Les cafétérias de l'EMS sont accessibles aux locataires et à leurs visites. Le service y est assuré tous les jours, de 14h00 à 17h00. En dehors des heures d'ouverture, des automates à café et boissons froides sont à disposition en libre-service.

Réparations par le service technique de la Fondation

Le service technique peut être sollicité, sous réserve de disponibilité. Le locataire effectue la demande auprès du référent social. Le responsable technique évalue et organise, dans la mesure du possible l'intervention, facturée CHF 50.-/heure + les éventuelles fournitures à charge du locataire.

Coiffeuse / Podologue

Des intervenants extérieurs proposent leurs services dans un local situé à l'EMS. Le locataire a la possibilité de bénéficier de ces prestations, sur rendez-vous. Les coordonnées des intervenants se trouvent sur les panneaux d'affichage à l'entrée des bâtiments.



Prestations aux locataires

LP – Gestion des déchets

Dans le but de vous faciliter le tri des déchets, vous avez la possibilité de déposer en plus des ordures ménagères et du compost, à bien plaisir, le papier, le verre et le PET dans les containers situés dans les déchetteries de chaque immeuble.

Nous vous prions de vous conformer à l'affiche fixée sur la poubelle PET et d'y jeter uniquement les bouteilles concernées, sachant que les emballages vides en plastique doivent être jetés dans vos sacs à ordures ménagères.

Vous trouvez ci-dessous les consignes de tri des déchets valables dans nos immeubles. Nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants de respecter le système mis en place.



Ordures ménagères. Dans les sacs blancs de la Ville d'Yverdon, **y compris les emballages et bouteilles en plastique ayant contenu huile, vinaigre, lait, produits de lessive et cosmétiques, etc...**

Les protections hygiéniques, type Tena, dans des **sacs transparents**.



Compost. Epluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, restes de repas, A déposer dans votre sac poubelle à domicile : balayures, sacs d'aspirateurs, mégots de cigarettes, plastiques, litières d'animaux.



Verre (vert, brun, blanc)

Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté, **sans bouchon, ni couvercle**.



PET. Uniquement les bouteilles ayant contenu des boissons. **Les emballages plastiques, bouteilles en plastique d'huile, vinaigre, lait, lessive, cosmétique, etc... sont déposés dans votre poubelle à domicile.**



Papier : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, cartons à légumes, fruits et œufs.

Les papiers et cartons souillés de nourriture, les cartons de lessive, le papier de ménage (mouchoirs, serviettes, nappes, essuie-tout, etc.), sont jetés dans votre poubelle à domicile.

Déchets à éliminer par vos soins



aluminium



boîtes
conserves



déchets
toxiques



piles



porcelaine
terre cuite



trop grand
pour sac
de 110 L



ferraille



appareils
électriques



matériel
infor-
matique



Prestations locataires
Activités sociales

Espaces loisirs

Des espaces loisirs et de rencontre sont à disposition des locataires et de leurs proches aux rez-de-chaussée des bâtiments de l'Ermitage A et de l'Ermitage B, au gré de leurs souhaits.

La grande salle, située à l'Ermitage B, est occupée par des écoliers pour le repas de midi pendant les périodes scolaires. Le locataire a la possibilité de réserver cette salle à l'Ermitage B pour une fête privée, sur demande auprès du secrétariat de l'EMS et selon les disponibilités.

Organisation des activités

Le référent social établit le programme mensuel et l'affiche sur les panneaux situés dans les entrées de chaque immeuble. Les personnes souhaitant s'inscrire le font auprès du référent social lorsqu'il effectue la visite de cordialité.

Participation financière

Une contribution financière est demandée au participant pour couvrir les frais effectifs de transport, des prestations externes, boissons, repas, goûters, etc...

Les coûts de participation des bénéficiaires PC-AVS/AI aux activités sociales sont facturés directement aux régimes sociaux jusqu'à concurrence de CHF 100.-/mois.

Gym bien-être

Une ergothérapeute propose chaque semaine une séance de gym douce. L'objectif est le renforcement musculaire, la respiration, le travail de l'équilibre, la stimulation de la coordination, ainsi que des conseils pour une meilleure sécurité lors des déplacements.

La séance se déroule essentiellement assise, avec parfois, une partie debout pour les personnes qui le souhaitent. Chacun y trouve sa place, avec ses propres limitations.

Célébrations religieuses

Le locataire est le bienvenu aux cérémonies religieuses organisées, chaque vendredi, à la salle à manger de l'EMS.

Préparons ensemble notre repas

Sur inscription, chaque mois, un groupe de locataires accompagné du référent social, prépare et partage ensemble le repas de midi.

Repas à thème

Des repas à thème sont organisés au rythme des saisons, sur inscription préalable.

Si le locataire n'a pas d'intérêt pour le repas à thème et souhaite manger ce jour-là, le menu du jour peut lui être servi. Il lui suffit de communiquer son choix au moment de l'inscription.

Jeux

Une activité « Jeux de société » et cartes a lieu tous les vendredis après-midi à la grande salle de l'Ermitage B.



Admission

Formulaire d'inscription

Type d'appartement souhaité

☐ Studio/1 pièce/1.5 pièce
 ☐ 2 pièces/2.5 pièces
 ☐ 3 pièces
 ☐ avec balcon
 ☐ indifférent

Vos coordonnées

Nom : Prénom :

Date de naissance : Etat civil :

Rue : N° postal/localité :

N° téléphone / portable : N° AVS :

Souhaitez-vous partager votre logement avec quelqu'un ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de compléter les coordonnées suivantes :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Etat civil :

Rue : N° postal/localité :

N° téléphone / portable : N° AVS :

Quel est votre lien avec cette personne :

LocomotionPossédez-vous un véhicule ? ☐ Oui ☐ Non N° plaque :Souhaitez-vous une place de parc ? ☐ Oui ☐ Non**RC privée**Avez-vous une RC privée ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, nom de la compagnie :

CuratelleÊtes-vous sous curatelle ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de compléter les coordonnées suivantes :

Nom : Prénom :

N° téléphone / portable :

Quel type de curatelle : ☐ Accompagnement ☐ Coopération ☐ Portée générale ☐ Représentation**Animaux de compagnie**Possédez-vous un/des animal/aux ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel/lesquels :

Prestations complémentairesÊtes-vous au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS / AI : ☐ Oui ☐ Non

Appréciation de l'indication médico-sociale

Quelles sont vos motivations pour emménager dans un logement protégé ?

.....

.....

Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

Soins à domicile

Recevez-vous actuellement des prestations de soins à domicile : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelles prestations recevez-vous ?

.....

.....

Nom et adresse du service de soins :

.....

☐ Je donne l'autorisation au BRIO de les contacter

Médecin traitant

Nom : Prénom :

Rue : N° postal/localité :

N° téléphone / portable :

☐ Je donne l'autorisation au BRIO de le contacter

Personne de référence

☐ Membre de la famille ☐ Ami·e ☐ Curateur·curatrice

Nom : Prénom :

Rue : N° postal/localité :

N° téléphone / portable :

☐ Je donne l'autorisation au BRIO de le contacter

Lieu : Date :

Signature :

Signature du curateur ou de la curatrice :

Date souhaitée de début de location :

☐ J'accepte qu'un dossier informatique soit créé et que les informations me concernant soient transmises par mail aux membres de la commission d'attribution des logements protégés, habilitée à traiter votre demande de location.

Formulaire à retourner à l'adresse ci-dessous :

Fondation des 4 Marronniers, Av. des 4 Marronniers 32F, 1400 Yverdon-les-Bains – 024 424 67 00